

FONDATION DE LA CATHÉDRALE
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.
États financiers
31 octobre 2019



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 11



L. BOURQUE & ASSOCIATES P. C. INC.

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS | COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation de la Cathédrale Notre-Dame-de-L'Assomption de Moncton Inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de la Cathédrale Notre-Dame-de-L'Assomption de Moncton Inc. (la « fondation »), qui comprennent le bilan au 31 octobre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 octobre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les périodes terminées le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018, de l'actif à court terme au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018, et des actifs nets au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de la période terminée le 31 octobre 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 4, fait partie intégrante de notre rapport.



L. Bourque & Associates P.C. Inc.
Comptables professionnels agréés

Dieppe (Nouveau-Brunswick)
Le 11 décembre 2019

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.**Résultats****Exercice terminé le 31 octobre 2019**

	2019	2018
Produits		
Dons - campagne majeure de financement	439 135 \$	456 984 \$
Revenus d'intérêts	7 055	5 853
	<hr/> 446 190	<hr/> 462 837
Charges		
Assurance	974	942
Contributions - réfection de la Cathédrale	474 621	1 149 220
Dotation à l'amortissement	518	900
Frais de bureau	12 523	11 843
Frais de sollicitations	1 728	735
Honoraires professionnels	16 265	20 258
Salaires et avantages sociaux	4 703	8 108
	<hr/> 511 332	<hr/> 1 192 006
Insuffisance des produits sur les charges	<hr/> (65 142) \$	<hr/> (729 169) \$

FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.
Évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 octobre 2019

	Investi en immobilisations	Non affectés	2019 Total	2018 Total
Solde au début de l'exercice	2 575 \$	1 203 610 \$	1 206 185 \$	1 935 354 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	(65 142)	(65 142)	(729 169)
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	(518)	518	-	-
Solde à la fin de l'exercice	2 057 \$	1 138 986 \$	1 141 043 \$	1 206 185 \$

FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.**Bilan****31 octobre 2019**

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 133 680 \$	1 335 907 \$
Débiteurs (note 3)	9 917	2 486
Frais payés d'avance	348	338
	<hr/>	<hr/>
	1 143 945	1 338 731
Promesses de dons (note 2)	480 604	811 181
Immobilisations corporelles (note 4)	2 057	2 575
	<hr/>	<hr/>
	1 626 606 \$	2 152 487 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	4 959 \$	135 121 \$
Promesse de dons reportés (note 2)	480 604	811 181
	<hr/>	<hr/>
	485 563	946 302
Actif net		
Investi en immobilisations	2 057	2 575
Non affecté	1 138 986	1 203 610
	<hr/>	<hr/>
	1 141 043	1 206 185
	<hr/>	<hr/>
	1 626 606 \$	2 152 487 \$
	<hr/>	<hr/>

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.
Flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 octobre 2019

	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(65 142) \$	(729 169) \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	518	900
	<u>(64 624)</u>	<u>(728 269)</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(7 431)	190 996
Frais payés d'avance	(10)	(14)
Créditeurs	<u>(130 162)</u>	<u>(64 271)</u>
	(202 227)	(601 558)
Activité d'investissement		
Variation nette des placements	<u>-</u>	<u>1 019 000</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(202 227)	417 442
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 335 907	918 465
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 133 680 \$	1 335 907 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	<u>1 133 680 \$</u>	<u>1 335 907 \$</u>

1. Statut constitutif et nature des activités

La Fondation de la Cathédrale Notre-Dame-de-L'Assomption de Moncton Inc. est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick à titre d'organisme sans but lucratif et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La fondation administre les fonds recueillis dans le cadre de la campagne de la réfection de la cathédrale de Moncton pour les investir exclusivement dans la réfection de l'édifice. La campagne de financement vise à amasser la somme de 7 millions \$ pour assurer la réfection de la cathédrale.

2. Principales méthodes comptables

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des produits et charges

La fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net. Les promesses de dons sont comptabilisées à titre de revenu qu'au moment de l'encaissement.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	10 ans
Logiciels	5 ans
Matériel informatique	2 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3. Débiteurs

	2019	2018
Octroi à recevoir d'un organisme	8 550 \$	712 \$
Taxes de vente à recevoir	1 367	1 774
	<u>9 917 \$</u>	<u>2 486 \$</u>

4. Immobilisations corporelles

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	3 248 \$	1 191 \$	2 057 \$	2 274 \$
Logiciels	1 029	1 029	-	-
Matériel informatique	3 418	3 418	-	301
	<u>7 695 \$</u>	<u>5 638 \$</u>	<u>2 057 \$</u>	<u>2 575 \$</u>

FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.
Notes complémentaires
31 octobre 2019

5. Créditeurs

	2019	2018
Frais courus	4 260 \$	4 260 \$
Contributions - réfection de la Cathédrale	699	130 861
	4 959 \$	135 121 \$